



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2023

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 17 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

**Présents** : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Christelle Paget, Pierre-Amaud Noiret, Anaïs Batteur, Fabien Cogno, Caroline Fructuoso, Julien Frety, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet, Cédric Brevet,

**Absents excusés** : Céline Rivet ; Lauriane Sorgue ; Natacha Akyurek ; Benoît Juliat

**Pouvoirs** : De Céline Rivet à Gaëtan Fauvain et de Lauriane Sorgue à Nathalie Beaudet

**Secrétaire de séance** : Christelle Paget

#### ● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 14 JUIN 2023

Le procès-verbal du 14 JUIN 2023 est approuvé à l'unanimité

#### ● ORDRE DU JOUR DU 24 JUILLET 2023

- Décision modificative N°1
- Choix banque pour emprunts - opérations « accueil de loisirs périscolaire » et « local services techniques »  
Création d'un pôle garderie périscolaire et installation d'une nouvelle chaufferie au bois – Annule et remplace la délibération 20-2023 du 4 avril 2023
- Convention AGORASTORE
- Projet stations-e/borne électrique
- Demande de subvention « Mieux Vivre Ensemble »
- Projet de mutuelle communale
- Présentation du projet bibliothèque par les bénévoles
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

#### ● DELIBERATIONS ADOPTEES

##### 39 - 2023 Décision modificative N°1

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire rappelle au conseil municipal, l'opération 301 relative à l'installation d'un ascenseur pour desservir l'étage de la mairie.

Afin de pouvoir payé la situation N°2 à l'entreprise TK Elevator, d'un montant de 1 539.42, il convient de prendre une décision modificative.

Sur cet exposé, monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal un ajustement du budget primitif 2023 comme présenté suivant le tableau ci-après :

##### Décision modificative n° 1

Section / article / opération	Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>			
Compte 2131 – opération 301	Bâtiment public – Aménagement étage mairie		70
Compte 231 – opération 300	Immobilisation corporelles – Aménagement parc Marcel Rozier		-70
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>

Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

★ ★ ★ ★ ★